

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 09 MARS 2021 A 18H00**

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 09 MARS A 18H00**

Extrait affiché le :  
**10 mars 2021**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2021

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BRÉGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Prêt d'un tableau classé au Centre Culturel de Draguignan.

**Absent excusé ayant donné pouvoir** :  
M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël

**Absentes excusées** :  
Mme TRIQUET Nadia

Mme DEL MASTRO Marie-Claire

N°15/2021

**Secrétaire de séance** : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Monsieur Joël COLIN, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal de la demande de prêt du tableau classé « Un dîner dans la salle des fêtes au palais des princes de Salm » émanant du Centre Culturel de Draguignan.

Une exposition temporaire intitulée « La table, un art français, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle » y est prévue du 10 décembre 2021 au 6 mars 2022. Le tableau raonnais installé dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville ; œuvre essentielle à la compréhension des usages de la table au 18<sup>e</sup> siècle, y occuperait une place de choix. Dans l'attente d'une décision, un avis technique a été demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine qui a émis un avis favorable à son déplacement sous réserve du respect des conditions habituelles d'assurance, de constat de départ et de retour, d'enlèvement, de présentation et de sécurité

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, est unanime à accepter le prêt du tableau classé dans les conditions formulées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,